

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 034-199/11/CC

■ Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux sur les déchèteries

DTDAG 11/5909/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le territoire communautaire est couvert par un réseau de 18 déchèteries, permettant aux particuliers de déposer gratuitement certains de leurs déchets, non collectés par les services classiques d'enlèvement des ordures ménagères, en vue de leur recyclage ou de leur valorisation : encombrants, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, bois et parfois déchets ménagers spéciaux (huile de vidange, batteries, piles...).

En 2009, ces déchèteries ont permis la récupération de 110 100 tonnes de déchets, dont 74,2 % ont pu être valorisés ou recyclés.

Afin d'une part, de garantir aux usagers des déchèteries, comme aux agents de MPM qui les accueillent, des conditions de sécurité satisfaisante et une bonne qualité de service, et d'autre part de mettre en œuvre les exigences réglementaires inhérentes aux ICPE, des travaux de mise aux normes et de sécurité réguliers sont nécessaires.

Le montant de l'opération 2004/0053C relative aux études et travaux sur les déchèteries est de 1 910 000 euros. Compte tenu des aménagements à réaliser, ce montant s'avère insuffisant.

Afin d'assurer la poursuite des travaux de mise aux normes et de sécurité, et compte tenu du montant restant disponible sur l'autorisation de programme, il est donc proposé d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme de cette opération d'un montant de 1 090 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'assurer la poursuite des travaux de mise aux normes et de sécurité sur les déchèteries ;
- Qu'il convient de financer ces actions ;

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux sur les déchèteries d'un montant de 1 090 000 euros, portant le montant total de l'opération à 3 000 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter toutes subventions de l'Union Européenne, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Ademe ou tous autres organismes financeurs.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets 2011, 2012 et 2013 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous politique G110 – Natures 2128, 2135, 2315 - Fonction 812. Opération 2004/0053C « Etudes et travaux sur les déchèteries ».

Article 4 :

Est approuvé l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement suivant, susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement des travaux :

Année 2011	390 000 euros
Année 2012	350 000 euros
Année 2013	350 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des Déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011